



Contrat de saillie 2026  
NERWYN PRYD  
En monte en main

Etalon Welsh mountain  
Produit en race pure  
et  
Welsh part-bred



**Vendeur :**

HARAS EOZ  
Domaine de l'Ermitage  
61250 Saint Nicolas des Bois  
Tél: 06.77.40.33.59  
haraseoz.annabelmoreaux@gmail.com

HARAS EOZ SCEA au capital de 100 €  
SIRET 89210403500019  
RCS Alençon 892104035

**Acheteur :**

Raison sociale : .....  
Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
.....  
Tél: .....  
Email: .....

**Réservation et achat d'une carte de saillie pour la jument :**

Nom: .....  
Origines: .....  
Race: .....  
Taille: .....  
N° sire: .....  
N° de transpondeur: .....  
Sera-t-elle suitée:  oui  non  
Nerwyn Pryd est agréé pour reproduire en race pure, Welsh part-bred et OC

**Conditions de monte :**

Les juments présentées à la saillie:

- Doivent être dans un état sanitaire et corporel correct et en bonne santé. A jour de leurs vaccinations et vermifuges.
- Doivent être accompagnées de leur livret signalétique.
- Doivent être déférrées au minimum des postérieurs et manipulables (condition valable pour le poulain si suitées).
- Tout élément spécifique concernant la jument, ses habitudes, son caractère ou autre devra être signalé de façon à pouvoir agir au mieux avec elle.

**Paiement :**

A la réservation par chèques établis au nom du vendeur et joints au présent contrat rempli et signé en deux exemplaires: un chèque de 100€ TTC encaissable de suite, un chèque de 220€ TTC encaissable au premier saut, reportable en 2027 si aucun poulain ne venait à naître. Les frais de pension, de transport, vétérinaires ainsi que le suivi gynécologique éventuel de la jument sont à la charge de l'acheteur.

L'attestation de saillie ainsi que la déclaration de naissance ne seront délivrées par le vendeur qu'après paiement intégral de toutes les sommes dûes par l'acheteur (frais de pension, vétérinaires ou autres).

## Responsabilités :

Toutes les précautions d'usage seront prises tant avec la jument que son poulain. Tous les actes et soins apportés se feront dans le respect des règles et de la sécurité. L'étaillonnier et propriétaire de l'étaalon ne sont pas tenus pour responsable des éventuels dommages sur la jument, émanant du contact avec l'étaalon ou de l'acte de saillie et ne peut être mis en cause si des accidents surviennent pendant le séjour de la jument et de son poulain si il y a, qu'il s'agisse de dégâts liés à la jument elle même ou de dégâts que celle ci pourrait causer à de tierces personnes. Le propriétaire de la jument atteste par la signature de ce contrat reconnaître les risques liés à la reproduction et en assumer pleinement les conséquences.

## Tarifs :

100€ TTC (TVA 5.5%) à la réservation

220€ TTC (TVA 5.5%) au premier saut, reportable en 2027 si aucun poulain ne venait à naître.

Pension au boxe sur paille (Sur copeaux avec supplément), foin, alimentation de qualité, avec sorties quotidiennes au paddock/prairie:

Ponettes de taille inférieure à 1,30m:

Ponette non suitée 8 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

Ponette suitée 9 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

Ponettes de taille supérieure à 1,30m:

*Nous contacter quant à la taille de la jument et à la possibilité de saillie*

Ponette non suitée 13 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

Ponette suitée 15 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

- 15% sur les frais de saillie sur le 2 ème contrat et les contrats suivants. Le 1er contrat sera toujours le contrat dont le tarif de saillie est le plus élevé.

Valable pour tous nos étalons

-10% sur les frais de pension sur le 2ème contrat et les contrats suivants

En cas de non respect de l'une de des conditions citées précédemment le vendeur et propriétaire de l'étaalon se réserve le droit de refuser la prise en charge de la jument à la saillie. La réservation ne sera effective qu'à réception du présent contrat signé en deux exemplaires accompagné du règlement.

Fait en deux exemplaires originaux à :

Le ...../...../2026

L'acheteur/propriétaire de la jument précédé de la mention «Lu et approuvé»:

Le vendeur/propriétaire de l'étaalon :



Contrat de saillie 2026  
NERWYN PRYD  
En monte en main

Etalon Welsh mountain  
Produit en race pure  
et  
Welsh part-bred



**Vendeur :**

**HARAS EOZ**  
Domaine de l'Ermitage  
61250 Saint Nicolas des Bois  
Tél: 06.77.40.33.59  
haraseoz.annabelmoreaux@gmail.com

HARAS EOZ SCEA au capital de 100 €  
SIRET 89210403500019  
RCS Alençon 892104035

**Acheteur :**

Raison sociale : .....  
Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
.....  
Tél: .....  
Email: .....

**Réservation et achat d'une carte de saillie pour la jument :**

Nom: .....  
Origines: .....  
Race: .....  
Taille: .....  
N° sire: .....  
N° de transpondeur: .....  
Sera-t-elle suitée:  oui  non  
Nerwyn Pryd est agréé pour reproduire en race pure, Welsh part-bred et OC

**Conditions de monte :**

Les juments présentées à la saillie:

- Doivent être dans un état sanitaire et corporel correct et en bonne santé. A jour de leurs vaccinations et vermifuges.
- Doivent être accompagnées de leur livret signalétique.
- Doivent être déferrées au minimum des postérieurs et manipulables (condition valable pour le poulain si suitées).
- Tout élément spécifique concernant la jument, ses habitudes, son caractère ou autre devra être signalé de façon à pouvoir agir au mieux avec elle.

**Paiement :**

A la réservation par chèques établis au nom du vendeur et joints au présent contrat rempli et signé en deux exemplaires: un chèque de 100€ TTC encaissable de suite, un chèque de 220€ TTC encaissable au premier saut, reportable en 2027 si aucun poulain ne venait à naître. Les frais de pension, de transport, vétérinaires ainsi que le suivi gynécologique éventuel de la jument sont à la charge de l'acheteur.

L'attestation de saillie ainsi que la déclaration de naissance ne seront délivrées par le vendeur qu'après paiement intégral de toutes les sommes dûes par l'acheteur (frais de pension, vétérinaires ou autres).

## Responsabilités :

Toutes les précautions d'usage seront prises tant avec la jument que son poulain. Tous les actes et soins apportés se feront dans le respect des règles et de la sécurité. L'étaillonnier et propriétaire de l'étaalon ne sont pas tenus pour responsable des éventuels dommages sur la jument, émanant du contact avec l'étaalon ou de l'acte de saillie et ne peut être mis en cause si des accidents surviennent pendant le séjour de la jument et de son poulain si il y a, qu'il s'agisse de dégâts liés à la jument elle-même ou de dégâts que celle-ci pourrait causer à de tierces personnes. Le propriétaire de la jument atteste par la signature de ce contrat reconnaître les risques liés à la reproduction et en assumer pleinement les conséquences.

## Tarifs :

100€ TTC (TVA 5.5%) à la réservation

220€ TTC (TVA 5.5%) au premier saut, reportable en 2027 si aucun poulain ne venait à naître.

Pension au boxe sur paille (Sur copeaux avec supplément), foin, alimentation de qualité, avec sorties quotidiennes au paddock/prairie:

Ponettes de taille inférieure à 1,30m:

Ponette non suitée 8 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

Ponette suitée 9 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

Ponettes de taille supérieure à 1,30m:

*Nous contacter quant à la taille de la jument et à la possibilité de saillie*

Ponette non suitée 13 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

Ponette suitée 15 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

- 15% sur les frais de saillie sur le 2ème contrat et les contrats suivants. Le 1er contrat sera toujours le contrat dont le tarif de saillie est le plus élevé.

Valable pour tous nos étalons

-10% sur les frais de pension sur le 2ème contrat et les contrats suivants

En cas de non respect de l'une des conditions citées précédemment le vendeur et propriétaire de l'étaalon se réserve le droit de refuser la prise en charge de la jument à la saillie. La réservation ne sera effective qu'à réception du présent contrat signé en deux exemplaires accompagné du règlement.

Fait en deux exemplaires originaux à :

Le ...../...../2026

**L'acheteur/propriétaire de la jument précédé de la mention «Lu et approuvé»:**

**Le vendeur/propriétaire de l'étaalon :**